

GLOBAL ♦ DIGIT II

GLOBAL DIVERSIFIED INVESTMENT GRADE INCOME TRUST II, SÉRIE 2005-1

SURVOL DU FONDS

- Global DIGIT II (TSX : GII.UN) est une fiducie procurant aux investisseurs une exposition à la performance de crédit de trois portefeuilles diversifiés mondialement et contenant 597 titres en date du plus récent rapport de performance. Chaque portefeuille est composé d'expositions structurées, de titres adossés à des créances hypothécaires et de titres adossés à des créances mobilières.
- Afin d'atteindre ses objectifs financiers, Global DIGIT II a conclu des contrats de swaps sur défaillance de crédit (les "contrats financiers") avec la Fiducie Silverstone ("Silverstone") et a garanti ses obligations aux termes de ces contrats financiers par un dépôt auprès de Silverstone. Presque tous les actifs de Global DIGIT II sont reliés, directement ou indirectement, à ces contrats financiers. Silverstone a conclu d'autres contrats de swaps sur défaillance de crédit avec Deutsche Bank (la "Banque") et a effectué un dépôt auprès de celle-ci afin de garantir ses obligations aux termes de ces swaps, lequel dépôt provient de l'émission de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) pour un montant de 2 milliards \$.
- Depuis le 13 août 2007, Silverstone a interrompu le refinancement de son PCAA venu à échéance. Silverstone a également interrompu ses paiements aux termes de ses contrats financiers avec Global DIGIT II. La situation présente pourrait empêcher Global DIGIT II d'atteindre ses objectifs financiers. À cause de l'interruption de paiements de Silverstone, Global DIGIT II a également suspendu ses distributions mensuelles aux détenteurs d'unités de même que les privilèges de rachats d'unités.
- Global DIGIT II a conclu un moratoire avec Silverstone en vertu duquel les sommes payables par Silverstone à Global DIGIT II sont déposées dans un compte ségrégué jusqu'à ce que les droits sur ces fonds soient clarifiés. Ce moratoire expire le 30 septembre 2008 mais peut être prolongé par accord mutuel. Le 24 décembre 2007, Global Digt II a signé avec Silverstone un accord de principe pour négocier de bonne foi une opération aux termes de laquelle Silverstone serait remplacée par la Banque à titre de contrepartie aux contrats financiers (l' "opération de désengagement"). L'opération de désengagement dépendra, entre autres, de la réalisation du plan de compromis et d'arrangement affectant Silverstone et la restructuration du papier commercial adossé à des créances structurées de tiers.
- Un des objectifs initiaux de la Global DIGIT II était d'offrir un rendement aux investisseurs de 8,25% sur cinq ans, et ce basé sur la valeur nominale de 10\$. Ensuite, le rendement se situerait au taux des obligations du gouvernement du Canada - 5 ans plus 4,00% à 4,50%. Les distributions régulières de Global DIGIT II sont constituées de retour de capital. Le revenu réalisé par Global DIGIT II à l'échéance devrait causer une inclusion de revenu pour le détenteur d'unités lors de cette échéance à moins qu'il ne dispose de ses unités avant leur échéance.
- Les contrats financiers avec Global DIGIT II ont été structurés de façon à ce que les porteurs reçoivent, à l'échéance, un montant équivalent à leur souscription initiale si les pertes nettes sur les portefeuilles sont nulles. Cependant, le montant reçu à l'échéance pourrait être réduit si l'opération de désengagement n'a pas lieu. En outre, la valeur liquidative déclarée mensuellement et la valeur des parts sur le marché secondaire peuvent fluctuer selon les conditions du marché.
- Global DIGIT II n'a subi aucune perte sur ses portefeuilles. Cependant, depuis le 15 août 2007, Global DIGIT II a suspendu toute distribution. Certains créanciers détenant du PCAA de Silverstone ont déposé un plan d'arrangement en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies visant notamment la restructuration des termes du PCAA.
- En vertu d'une entente intervenue entre la Financière Banque Nationale et la Banque, à compter du 1er janvier 2009, la Banque n'exercera pas son droit d'ajout et de remplacement aux termes des contrats financiers. En raison de ce changement, le montant en capital des éléments d'actif des portefeuilles commencera à décliner après le 1er janvier 2009, puisque ceux qui viennent à échéance ne seront pas remplacés, diminuant la probabilité que l'opération atteigne la date ultime d'échéance de 2045 advenant que la Banque exerce son droit à tous les 5 ans de reporter l'échéance du contrat financier.

COMPOSITION DES PORTEFEUILLES (EN DATE DU PLUS RÉCENT RAPPORT DE PERFORMANCE)

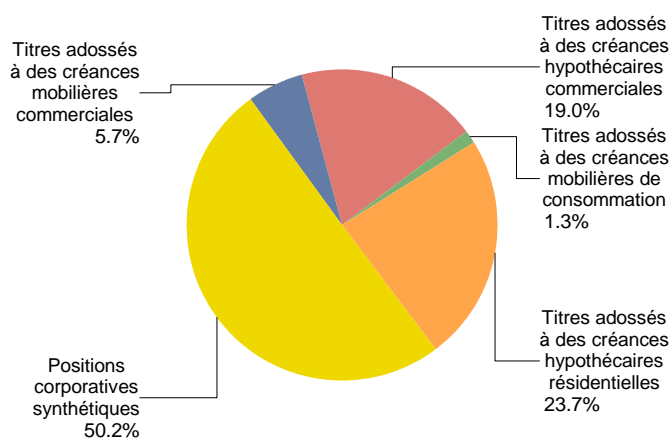
DISTRIBUTION DES NOTATIONS

Notation Standard & Poor's *

	Juillet-2008	Juin-2008
AAA	54.0%	54.1%
AA+	2.3%	2.3%
AA	8.9%	8.9%
AA-	1.6%	1.7%
A+	3.4%	3.8%
A	14.1%	14.7%
A-	3.8%	4.4%
BBB+	1.3%	1.2%
BBB	0.7%	0.5%
BBB-	0.9%	1.0%
BB+	0.6%	0.6%
BB	1.4%	1.3%
BB-	- %	0.3%
B+	0.2%	0.2%
B	1.3%	0.6%
B-	1.4%	1.7%
CCC+	0.7%	0.6%
CCC	1.7%	1.0%
CCC-	1.1%	1.1%
CC	0.9%	- %
Total	100%	100%

* Ou équivalent

PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



POUR INFORMATION ADDITIONNELLE

François Rivard, Groupe Financière Banque Nationale, (514) 879-6405

Consulter le site internet www.fbn.ca sous l'onglet « Services aux particuliers – Fiducies de revenu » pour plus d'information.

Les renseignements contenus dans le présent document proviennent de sources que nous jugeons fiables, toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces renseignements qui pourraient s'avérer inexacts ou incomplets. Ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres de Global Digt II. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les titres de Global Digt II ou pour effectuer une opération, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale (FBN) ou un autre conseiller en placement inscrit.

FBN a agi à titre de promoteur du placement des titres de Global Digt II. FBN ou ses filiales continuent de fournir à Global Digt II des services contre rémunération. FBN est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada peut de temps à autre consentir des prêts à Global Digt II ou conclure d'autres ententes financières avec celle-ci. À la date du présent document, la Banque Nationale du Canada n'était pas un créancier de Global Digt II.

FBN ou ses filiales peuvent de temps à autre détenir des positions sur les titres de Global Digt II et acheter ou vendre ces titres. À la date du présent document, FBN et ses filiales possédaient moins de 4% des titres en circulation de Global Digt II. NBF est un négociateur inscrit à la Bourse de Toronto relativement à Global Digt II.